

14.06.2011 - 09:51 Uhr

PLANeS: Protéger la santé et les droits des femmes

Lausanne (ots) -

PLANeS, la Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive s'oppose à l'initiative populaire qui vise à sortir l'interruption de grossesse du catalogue des prestations de base de l'assurance maladie. Celle-ci, sous couvert d'économies, met en péril la santé des femmes et leur droit au libre choix.

L'accès à une interruption de grossesse dans un cadre approprié et sécurisé est l'un des droits sexuels -droits humains appliqués à la sexualité- qui doit être garanti à toutes les femmes. En Suisse, il est assuré par ledit «régime du délai» accepté en 2002 en vote populaire à une très nette majorité. Une grossesse non désirée peut constituer un risque important pour la santé des femmes concernées. Partant, l'interruption de grossesse doit continuer à faire partie des prestations de base de l'assurance maladie au même titre que d'autres prestations.

L'initiative met en péril le droit d'accès à une interruption de grossesse effectuée par des professionnels dans un cadre approprié. Si les femmes devaient financer elles-mêmes cette prestation, nombre d'entre elles seraient à nouveau contraintes de recourir à des avortements illégaux moins coûteux, pratiqués dans des conditions sanitaires précaires comportant des risques importants pour leur santé. Cela serait un lourd revers pour la santé des femmes.

PLANeS défend le droit des femmes au libre choix et à l'autodétermination. Elle s'oppose à cette initiative et promeut en revanche une éducation sexuelle et des prestations de conseil de qualité qui contribuent à maintenir en Suisse depuis 2002 un taux d'interruptions de grossesse stable, qui plus est l'un des plus bas d'Europe.

Contact:

Anita Cotting, PLANeS
Secrétariat Lausanne
Tél.: +41/21/661'22'34

Secrétariat Berne
Tél.: +41/31/311'44'08

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018510/100626799> abgerufen werden.